ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CAF

Question écrite n° 18201

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les statistiques récemment publiées par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Ainsi, le montant des indus détectés est de 2,13 milliards d'euros en 2011. Aussi, il lui demande quel est le montant des indus dans le département du Rhône.

Texte de la réponse

Le montant des indus dans le département du Rhône en 2011 a été de 58 108 380,74 euros.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18201
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 février 2013, page 1419
Réponse publiée au JO le : 17 juin 2014, page 4884